

Déclaration préalable du SE-Unsa

CAPD du jeudi 11 décembre 2014



Monsieur le Directeur académique,

Dans un contexte d'augmentation de la participation des enseignants et personnels d'éducation aux élections professionnelles, malgré une procédure complexe, l'UNSA renforce son implantation, en gagnant à la fois des voix et des sièges, pour l'ensemble des métiers de l'Education que nous incarnons.

Au niveau départemental, le SE UNSA et l'UNSA Education arrivent en tête dans les instances qui nous concernent ici. Le contexte n'est tout de même pas à l'enthousiasme !

Monsieur le Directeur académique, vous êtes sur le départ et nous devons vous dire que ça gronde dans les écoles. Que nous disent nos collègues. Que vivons-nous dans nos écoles ? Nous vous posons de nombreuses questions diverses à ce sujet. La Nièvre est bien mal lotie. Sur les 6 REP à rendre au niveau académique, notre département en rend 4. Peut-être que nous faisons trop bien notre travail. Voici le remerciement pour travail bien fait. S'il n'y avait que ça ; mais non. Nous n'en pouvons plus des expérimentations imposées. Nous n'en pouvons plus des injonctions péremptoires ; la dernière en date étant l'université du numérique. Nous demandons que les collègues ne pouvant pas s'y rendre soient excusés. Nous avons aussi beaucoup de retours de la pression que doivent supporter nos collègues stagiaires.

Monsieur le Directeur académique, et en retour de nos efforts, nous pourrions penser que c'est du donnant-donnant. Non ! Vous imposez le dépôt d'attestation d'inscription pour nos stages syndicaux. Vous demandez des confirmations de rendez-vous chez un spécialiste médicale.

Monsieur le Directeur académique, nous demandons d'autres pratiques de gestion du personnel en 8 leviers que nous avons remis à notre Ministre par le biais de notre secrétaire générale :

1/ Impulser et cultiver la confiance. Reconnaître l'engagement et la conscience professionnelle de chacun.

2/ Partager les enjeux, les projets et les décisions aussi souvent que possible. Anticiper et planifier les demandes et les actions. Mutualiser les résultats et analyses.

3/ Permettre une harmonie entre l'organisation professionnelle et personnelle des enseignants.

4/ Identifier une demi-journée dans l'emploi du temps sans aucune sollicitation, sauf cas exceptionnel, pour ne pas faire reposer le travail personnel systématiquement sur le temps privé.

5/ Sauf urgence, les réunions doivent être planifiées en intégrant la répartition de la charge de travail sur l'année. Le choix des jours de la semaine doit varier pour prendre en compte les emplois du temps individuels et respecter les personnels en temps partiel.

6/ La préparation, l'animation et la participation aux réunions doivent faire l'objet de formations spécifiques pour gagner en efficacité : objectif clair, respect des horaires annoncés, durée limitée aux besoins, implication des participants...

7/ Penser l'usage de la communication numérique et son impact sur la qualité de vie au travail : ne pas en faire l'unique mode de communication et ne pas céder à l'instantanéité.

8/ Reconnaître l'impact du développement des nouvelles pratiques professionnelles numériques sur l'organisation globale du travail. Veiller au risque d'isolement professionnel comme au risque d'envahissement de la sphère privée.

Cette reconnaissance est primordiale pour le moral de l'ensemble des acteurs de l'Education que nous représentons. La reconnaissance financière l'est aussi. C'est pourquoi, comme le ministère s'y est engagé par un protocole signé avec le SE-Unsa, le rééquilibrage de la rémunération des enseignants du premier degré avec leurs collègues du second degré doit être mené à son terme. Nos combats autour de l'ISAE et de l'augmentation du ratio de passage à la Hors-classe sont des axes prioritaires pour le SE-Unsa. Pour autant, nous nous soucions toujours des conditions d'exercice des directeurs d'école, des maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques, des membres du RASED, des enseignants spécialisés ...

Au SE-Unsa, nous sommes déterminés et responsables, c'est pourquoi nous souhaitons que, pour les années qui viennent, les enseignants que nous représentons reçoivent des signes forts d'apaisement, de bien-être et de reconnaissance, tant professionnelle que financière. Nous bâtirons ainsi les années à venir sur des bases relationnelles saines, afin de construire intelligemment l'Ecole de demain.

Les commissaires paritaires du SE-Unsa de la Nièvre : Céline Cognet, Bruno Gueho et Eric Guyot.